

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du 25 mars 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 049-200054435-20240327-DELIB\_022-DE

SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres consultatifs présents : 0

Date d'envoi des éléments : 18 mars 2024

Délibération n° : 2024-022

Le lundi vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

**Membres présents** (12) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Annie Naud, Marie-Paule Noiriél, Elisabeth Pouplard, Henri Raulais, Marie-Annick Renoul, Marie-Agnès Villeneuve

**Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote** (2) : Aurélie Brunet, Damien Mazé

**Membres absents ayant donné une délégation de vote** (2) :

Absents	Délégation de vote à
Jean-François Bellocq	Marie-Annick Renoul
Didier Huchon	Claudine Gossart

**Membre consultatif présent** (0) :

**Membres consultatifs absents** (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

**Secrétaire de séance** : Annie Naud

Les membres présents constituent la majorité des membres du Conseil d'Administration du CCAS de SEVREMOINE en exercice.

Les Procès-Verbaux des Conseils d'Administration du 18 janvier 2024 et du 12 février 2024, ont été approuvés à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### Refacturation des frais de prestation d'alimentation extérieure de l'EHPAD au budget portage de repas

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget Portage de repas centralise l'ensemble des recettes et dépenses liées à cette activité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Trois établissements sur la commune de Sèvremoine dont l'EHPAD du Clair Logis proposent cette prestation d'alimentation extérieure.

Sur l'année 2023, l'EHPAD a fabriqué 3 377 repas pour la prestation de portage de repas à domicile et a supporté le coût total de celle-ci (matières premières, frais de livraison...).

L'EHPAD doit donc refacturer la somme de 34 656.52 € au budget portage de repas correspondant aux coûts réellement supportés et répartis de la manière suivante :

- Personnel (17328.26 €),
- Aliments (6461.74 €),
- Energie (4851.91 €),
- Bâtiment/équipements (3465.65 €),
- Autres frais : livraison, essence... (2548.96 €).

## DELIBERATION

**VU** le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

**VU** la Délibération n°2023-076 portant sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024 (EPRD) de l'EHPAD du Clair logis.

**VU** la délibération n°2023-088 portant sur le budget prévisionnel 2024 du portage de repas

Le Conseil d'administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- **VALIDE** la refacturation de la somme de 34 656.52 € par l'EHPAD auprès du budget portage de repas.
- **ACCEPTE** la prise en compte de cette dépense sur le budget Portage de repas, les crédits étant prévus au budget.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer les opérations comptables correspondantes sur les deux budgets impactés par la refacturation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Copie certifiée conforme au registre dûment signé.  
En Mairie de Sèvremoine,  
Le 27 mars 2024



*Claudine Gossart*  
Vice-Présidente du CCAS de SÈVREMOINE

